

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que suite à la réunion de la commission travaux en date du 15 Octobre 1981, il a été envisagé de modifier et d'augmenter la surface de parking de la M.J.C., la première disposition étant inesthétique et de surface trop réduite.

Les modifications apportées entraîneraient une plus-value au marché de base de 69 223 F 24 TTC pour les travaux de terrassement, voirie et assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO de MIRECOURT, titulaire du lot N° 5 "Gros Oeuvre - V.R.D." de la construction de la M.J.C., par marché du 19 Janvier 1981, approuvé par Monsieur le Préfet le 5 Février 1981, un avenant N°2 correspondant aux travaux ci-dessus énoncés, pour un montant T.T.C. de 69 223 F 24.

- précise que le montant du marché de base du 19 Janvier 1981 de 815 355 F 88 TTC porté à 836 823 F 31 TTC par l'avenant N°1 du 16 Septembre 1981, sera ainsi porté à 906 046 F 55 TTC.

- rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 53/80.